Direction départementale des territoires et de la mer



Liberté Égalité Fraternité

Service des activités maritimes

Affaire suivie par : Philippe SAUSSIEAU

tél: 05 16 49 61 53

philippe.saussieau@charente-maritime gouv.fr

Marennes, le 0.7 NOV. 2023

Objet : État de vacance des concessions

référence : article 923-44 du code rural et de la pêche maritime

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer de l'organisation d'un affichage de concessions vacantes qui se déroulera dans le cadre du Code rural et de la pêche maritime cité en référence relatif au régime de l'autorisation d'exploitation de cultures marines.

A ce titre, je vous fais parvenir un état de vacance des concessions de cultures marines pour affichage en votre mairie pendant 30 jours, du **9 novembre 2023 au 8 décembre 2023.**

Les candidats à la reprise des concessions vacantes devront déposer leurs demandes auprès de l'unité Cultures Marines de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - site de MARENNES - pendant l'affichage de l'état de vacance.

L'unité Cultures Marines reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet, et par délégation Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et par subdélégation

L'instructeur Cultures Marines

Philippe SAUSSIEAU

Site Marennes – 3; avenue du Genéral Foch 17:320 MARENNES Téléphone 05:46:85:14:33 www.charente-maritime.gouv.fr